

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 15 novembre 2017 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 3

Etaient présents : Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Caroline LECLERC, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Yannick TOULOUX, Bruno SIEBENHUNER, Jean-Yves SOUDY,

Absents :

Excusés : Isabelle DUGAST, Mme Sophie HERAULT, Mme Isabelle KHALDI-PROVOST, Mme Ghyslaine MORTIER-DORIAN

Pouvoirs :

Mme Sophie HERAULT donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul NAUD pour la représenter

Mme Isabelle KHALDI-PROVOST donne pouvoir à Madame Myrtille GOUPIL pour la représenter

Mme Ghyslaine MORTIER-DORIAN donne pouvoir à Yannick TOULOUX pour la représenter

Secrétaire : Laurent PAPIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2017.

Ordre du jour :

- Finances : demande de subvention pour la construction du Multi-accueil
- Finances : décision modificative sur le budget principal de la commune
- Multi-accueil : choix du mode de gestion
- Ressources humaines : mise en œuvre d'un régime indemnitaire de nuit
- Ressources humaines : création d'un emploi d'agent d'entretien de la voirie
- Assainissement : redevances et taxes pour l'année 2018
- Assainissement : présentation du rapport d'activités et financier de la Nantaise des eaux pour le 1^{er} semestre 2016
- Assainissement : présentation du rapport d'activités et financier de la SAUR pour le 2^{ème} semestre 2016
- Relevé de décisions
- Affaires diverses

Finances : demande de subvention pour la construction du Multi-accueil

Vu la délibération en date du 27 mars 2017 portant sur l'affermissement de la dernière tranche du pôle enfance jeunesse conduisant ainsi à la construction d'un Multi-accueil

Vu la réactualisation du marché établi par la maître d'œuvre, l'Agence RENIER,

Vu la délibération en date du 19 septembre 2017 portant sur l'approbation de l'opération et les demandes de subventions,

Considérant que l'attribution d'un Fonds de concours de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres génère une majoration du montant de la subvention sollicitée auprès de la Région, il convient d'adopter un nouveau plan de financement,

Commune de Notre-Dame-des-Landes			
Construction du Multi-accueil			
Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
terrassement	21 200,00 €	ETAT - DETR	
Gros oeuvre	45 300,00 €	REGION -FRDC	73 000,00 €
Charpente	55 400,00 €	DEPARTEMENT	
Etanchéité	62 500,00 €	CAF	180 000,00 €
Couverture	11 000,00 €	CCEG - Fonds de concours	70 000,00 €
Ossature bardage bois	28 900,00 €		
menuiseries extérieures	26 800,00 €		
metallerie	12 000,00 €		
menuiseries intérieures	39 400,00 €		
doublages cloisons	29 500,00 €		
sols souples carrelage faïence	16 400,00 €		
peintures	14 800,00 €		
plomberie chauffage	42 200,00 €		
electricité courants faibles	23 700,00 €		
espaces verts	4 000,00 €		
maîtrise d'œuvre	30 500,00 €		
coordinateur sécurité et protection de la santé	1 491,00 €		
Contrôle technique	2 130,00 €	COMMUNE	144 221,00 €
Montant HT	467 221,00 €	Montant	467 221,00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **AUTORISE** la réalisation des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel sus présenté,
- **DEMANDE** à M. le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région des Pays-de-la-Loire au titre du Fonds Régional de Développement des Communes de moins 5 000 habitants,
- **DEMANDE** à M. le Maire de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique au titre de l'aide à l'investissement,
- **DEMANDE** à M. le Maire de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Finances : décision modificative sur le budget principal de la commune

Section de fonctionnement

Dépenses

6713 – secours et dons	Don aux victimes de l'ouragan IRMA	+ 248.00 €
22 – dépenses imprévues		- 248.00 €

Section d'investissement

Dépenses

21534	33 - éclairage public	réseaux d'électrification	SYDELA	-28 000,00 €
2188	65 - salle de sports	autres	tapis	760,00 €
2115	96 - presbytère	terrains bâtis		-4 264,00 €
2313	54 - local poste	construction		4 000,00 €
2313	57 - église	construction		-4 000,00 €
2315	57 - église	installation, matériel et outillage		-30 000,00 €
2313	66 - cantine, scolaire	construction		-23 000,00 €
2313	73 - mairie, salles municipale	construction		-45 000,00 €
2313	74 - bâtiment à côté du commerce	construction		-17 000,00 €
2315	76 - voirie, trottoir, busages	installation, matériel et outillage		-29 000,00 €
2315	77 - voirie divers	installation, matériel et outillage		-2 000,00 €
2315	65 - salle de sports	installation, matériel et outillage	potelets	130,20 €
2313	84 - moulin de Foucré	construction	pierres du puits	1 078,00 €
2313	91 - logement d'urgence	construction		-4 000,00 €
2313	92 - Pôle enfance jeunesse	construction	signalétique	1 427,76 €
2313	94 - cimetière	construction		-4 500,00 €
1641	emprunts		remboursement anticipé	195 229,88 €
20	dépenses imprévues			-887,22 €
TOTAL				10 974,62 €

Recettes

10222	FCTVA		7 500,00 €
10226	taxe d'aménagement		3 474,62 €
TOTAL			10 974,62 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



- **APPROUVE** ces modifications
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'intégrer ces modifications au budget principal de la commune

Finances : décision modificative
sur le budget annexe assainissement de la commune

Section de fonctionnement

Dépenses

65 – charges de gestion courante		+ 1903.25 €
022 – dépenses imprévues		- 1903.25 €

Recettes

704 – travaux		- 1300.67 €
---------------	--	-------------

Section d'investissement

Dépenses

Opération 101 2315 – installation, matériel et outillage		- 1300.67 €
--	--	-------------

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** ces modifications
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'intégrer ces modifications au budget annexe assainissement de la commune

Multi-accueil : choix du mode de gestion

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport sur le principe de concession à titre d'information.

Du fait de l'absence de validation du service de la Protection Maternelle et Infantile sur la capacité d'accueil de la future structure, la décision sur le choix du mode de gestion nécessite d'être reportée au conseil municipal du 11 décembre 2017.

Ressources humaines : mise en œuvre d'un régime indemnitaire de nuit

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains personnels en charge du nettoyage des locaux sont amenés à travailler avant 6 h du matin.

Lorsque le service est assuré pendant la durée normale de travail (en deçà de 35 heures par semaines), aucune indemnisation n'est prévue par la réglementation.

Elle peut être octroyée par décision de l'assemblée délibérante.

Le taux horaire de cette indemnité est :

- 0.17 € par heure en cas de travail normal
- 0.80 € par heure en cas de travail continu ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance.

Les agents territoriaux qui travaillent partiellement leur service normal entre 21 heures et 6 heures peuvent percevoir cette indemnité de nuit.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** d'instaurer l'indemnité pour travail de nuit.

Ressources humaines : création d'un emploi d'agent d'entretien de la voirie

L'équipe des services techniques est composée de trois agents sur les domaines suivants: bâtiments, voirie et espaces verts.

La commune a lancé une procédure de recrutement pour le poste d'agent d'entretien de la voirie sur le corps d'emploi des adjoints techniques.

Le candidat retenu détient le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Aucun poste n'étant vacant sur ce grade au sein de la collectivité, il convient de créer ce poste à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

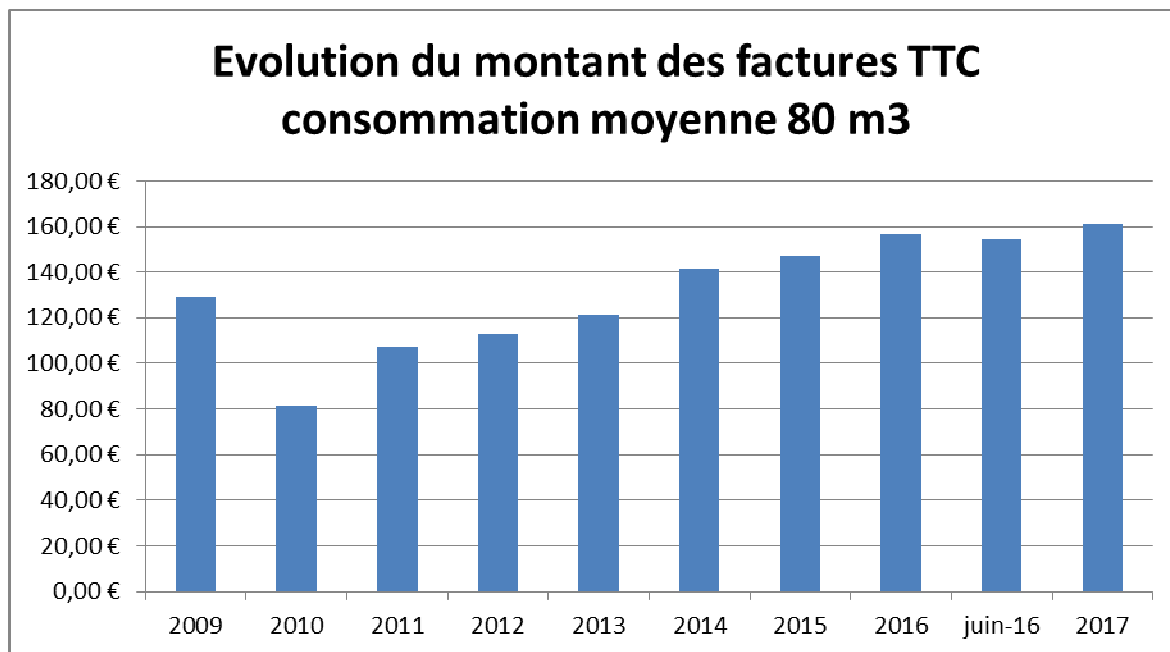
ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018
- **DEMANDE** à M. le Maire de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Redevances

Comme chaque année, le conseil municipal doit entériner les tarifs pour la redevance d'assainissement applicables en 2018 pour le contrat "Notre-Dame-des-Landes".

Même si le conseil municipal choisit de maintenir le même tarif, une délibération doit entériner de manière administrative cette décision.



DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 16

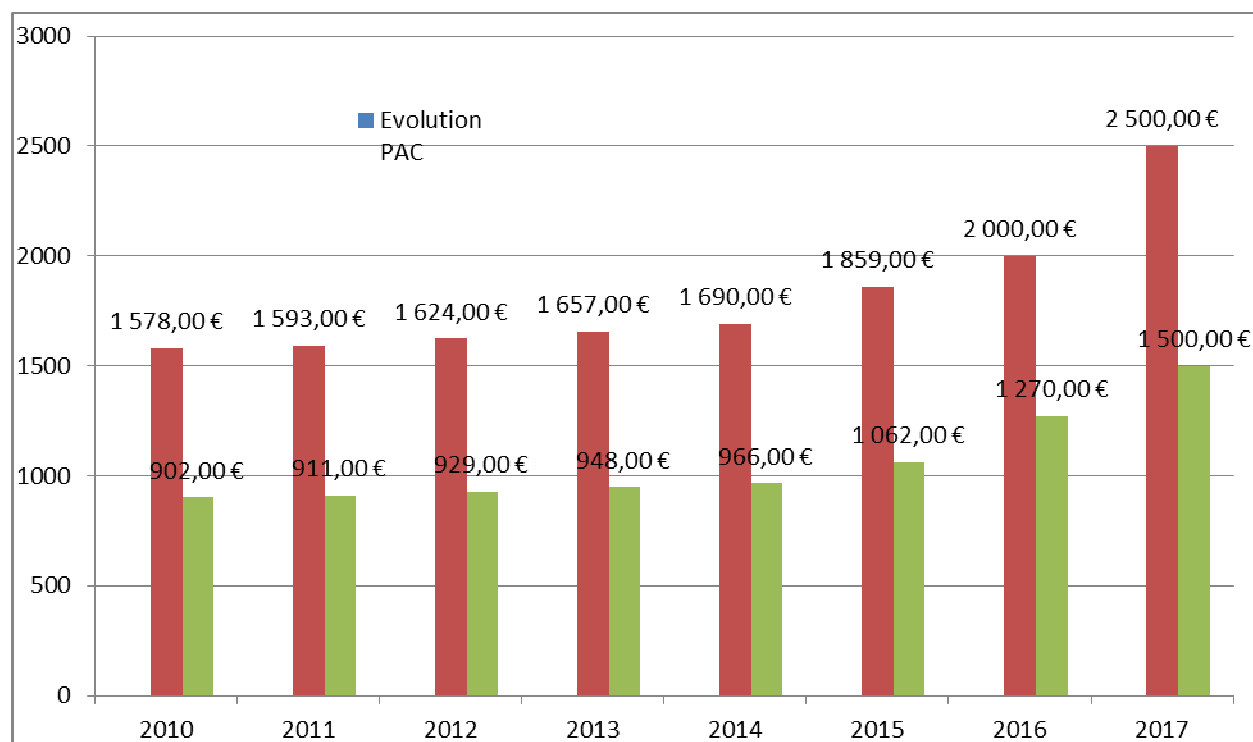
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de fixer pour l'année 2018 le montant de la surtaxe d'assainissement :
 1. Abonnement : **25 €**
 2. Part communale : **0.90 €/m3 d'eau consommée**

Taxes

Evolution du montant de la participation pour assainissement collectif depuis 2010



Monsieur Patrick MAILLARD propose à l'assemblée les tarifs suivants :

	Proposition Année 2018
Participation aux frais de branchement (par branchement pour toutes les constructions neuves, existantes lors de la création ou de l'extension du réseau)	1600.00 €
Participation pour raccordement à l'égout (pour toute construction neuve achevée après la mise en service de l'égout auquel elle doit être raccordée)	2600.00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

M. Yannick TOULOUX

Assainissement : présentation du rapport d'activités et financier
de la Nantaise des eaux pour le 1^{er} semestre 2016

M. Patrick MAILLARD expose à l'assemblée les points essentiels du rapport technique et financier de la Nantaise des Eaux pour le 1^{er} semestre 2016.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** le rapport technique et financier 2016 de la Nantaise des Eaux.

Assainissement : présentation du rapport d'activités et financier
de la SAUR pour le 2^{ème} semestre 2016

Monsieur MAILLARD informe l'assemblée que le rapport de la SAUR, nouveau délégataire n'a été transmis que partiellement.

L'article 55 du contrat pour la délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif stipule que le délégataire est tenu de produire chaque année à la collectivité avant le 1^{er} mai le rapport correspondant aux dispositions de l'ordre public en vigueur.

Le rapport annuel comprend trois parties :

- Compte-rendu technique
- Une partie relative aux abonnés
- Une partie financière intitulée compte-rendu financier.

Si la production du rapport ne respecte pas les délais convenus au contrat ou si le rapport est incomplet, la collectivité peut appliquer la pénalité prévue à l'article 61 du contrat.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **CONSTATE** que le rapport d'activités et financier de la SAUR est incomplet
- **N'ADOPTE PAS** le rapport technique et financier 2016 de la SAUR
- **DEMANDE** à M. le Maire de mettre en demeure le délégataire de fournir les éléments manquants..

Relevé de décisions

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a renoncé à l'exercice de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées section I n° 965, 787 et 784 d'une superficie de 531 m² et sises impasse du bois et appartenant à Monsieur Robert LEFLOUR

Affaires diverses

Accessibilité des bâtiments

M. Pierrick MARAIS informe l'assemblée que le bureau d'études demande la réalisation d'un diagnostic amiante dont le montant est de 5700 €.

M. Patrick PAQUIER, Directeur des services techniques, en charge de ce dossier va réaliser une recherche au niveau des archives communales.

Boulodrome

M. Jean-Yves SOUDY évoque l'état dégradé du terrain de boulodrome.

M. le Maire demande un examen de cette problématique en commission municipale.

Salle Antarès

M. Jean-Yves SOUDY indique que l'absence de protection au sol va écarter certaines associations de l'utilisation de la salle. Il demande s'il est possible de savoir de quelle manière les associations utilisatrices de la salle peuvent participer à l'acquisition d'un revêtement de protection.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22H45

La prochaine séance du conseil municipal est fixée **le lundi 11 décembre 2017**

Isabelle DUGAST	Marie-Odile FOUCHER	Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT
Isabelle KHALDI- PROVOST	Caroline LECLERC	Dany LECOQ	Patrick MAILLARD
Nathalie MARAIS- CHARTIER	Pierrick MARAIS	Ghyslaine MORTIER-DORIAN	Jean-Paul NAUD
Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN	Bruno SIEBENHUNER	Jean-Yves SOUDY
Yannick TOULOUX			